

isoler du contexte commercial mondial et aurait des conséquences désastreuses non seulement pour l'agriculture mais aussi pour toute l'économie canadienne.

C'est malheureusement dans une guerre de subventions de ce genre que, comme je l'ai dit tout à l'heure, sont entraînés les États-Unis et la Communauté économique européenne, ce dont les producteurs canadiens sont les victimes présentement. A cause des pressions exercées à l'extérieur de nos frontières, les prix des céréales et des oléagineux ont baissé d'au moins 20 à 25 p. 100 par rapport à ceux de l'an dernier. Et ils ne se relèveront probablement pas avant que les conditions du marché ne soit assainies.

C'est pour ces raisons, monsieur le Président, que le Canada s'efforce d'arrêter cette guerre inutile pour laquelle il n'y aura pas de vainqueur. Dans cette optique, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) s'est rendu à Bruxelles et à Washington pour faire valoir le point de vue du Canada aux deux parties opposées.

Aussi, le ministre d'État à la Commission canadienne du blé (M. Mayer) s'est réuni avec les représentants des cinq principaux pays exportateurs de céréales. La première réunion a eu lieu à Whistler, en Colombie-Britannique, en juin 1986, à la demande du ministre. Une deuxième conférence vient de se terminer à San Diego, en Californie. A la clôture de cette dernière, le ministre d'État s'est dit confiant que les discussions entre les cinq principaux pays exportateurs de céréales auront un effet favorable sur d'autres négociations multilatérales concernant le commerce agricole.

Il est cependant une chose dont nous pouvons être certains c'est que les Trésors des États-Unis et de la Communauté économique européenne ne sont pas inépuisables. J'espère que bientôt ces pays se rendront compte de l'inutilité de pratiquer une politique de prix de soutien élevés et de subventions massives à l'exportation.

Malgré tout, monsieur le Président, le Canada tient toujours sa place sur les marchés mondiaux même si les prix des céréales ont baissé. L'essentiel est de s'y maintenir car l'efficacité des céréaliculteurs canadiens se compare avantageusement à celle de n'importe quel autre producteur où que ce soit dans le monde.

Nous possédons également un avantage naturel dans cette compétitivité grâce à notre sol et à notre climat auquel s'ajoutent la qualité de notre grain et la compétence du céréaliculteur qui le produit.

Le meilleur moyen d'attirer une clientèle et de la garder consiste à offrir avant tout un produit de qualité supérieure, à bâtir une réputation de fiabilité et à demander un prix concurrentiel. Cherchons à accroître notre potentiel d'exportation par une mise en marché dynamique. Nous pouvons augmenter notre position concurrentielle grâce à la recherche, aux progrès et aux transferts technologiques, à la conservation des sols et aux autres mesures qui nous permettent avec le temps de réduire nos coûts de production.

Finalement, monsieur le Président, nous nous apercevons rapidement que cela est plus efficace que le simple amoncellement des subventions. Cela demande aussi toutefois beaucoup plus d'imagination. Il est important que nous soyons présents sur les marchés lorsque la guerre des subventions se terminera.

Prix paritaires des produits agricoles—Loi

Nous pourrions alors continuer à offrir ce qui a fait notre réputation: des produits de qualité supérieure à des prix concurrentiels.

[Traduction]

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de pouvoir intervenir cet après-midi dans le débat du projet de loi C-221 présenté par le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Avant de commencer à en parler, je tiens à faire remarquer que la circonscription de Timiskaming est mieux connue pour ses activités minières et forestières. Je dois dire que l'étroite ceinture d'argile de la circonscription de Timiskaming joue un rôle très important pour un certain nombre de localités agricoles. Les Canadiens des autres régions ne se rendent pas compte parfois que le nord de l'Ontario dispose d'une bonne base agricole et ne se compose pas uniquement de glace, de neige, de roche, d'arbres et de mouches noires. On compte en effet dans l'étroite ceinture d'argile de la circonscription quelque 750 exploitations agricoles dont les activités varient de la production laitière à l'élevage du porc, du boeuf ou de la volaille ainsi qu'à de nombreuses cultures commerciales.

• (1740)

Il est incontestable que les agriculteurs du Timiskaming ont connu des difficultés tout comme ceux des autres régions du Canada. Ils ont notamment éprouvé des problèmes au chapitre des prix des produits agricoles.

Depuis mon arrivée à la Chambre, en 1982, nous tentons de trouver une solution à ces questions qui préoccupent nos agriculteurs. Nous devons reconnaître que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) ont réagi très efficacement devant les problèmes dans le nord de l'Ontario.

Le concept de la parité des prix a été appliqué aux États-Unis dans les années 1940 et 1950. Selon la définition qu'en donnait la loi américaine, les prix paritaires étaient les prix appliqués aux produits agricoles qui donnaient aux agriculteurs un pouvoir d'achat constant par rapport à certains articles qu'ils achetaient traditionnellement. On calculait le prix paritaire d'un produit en multipliant le prix de ce produit par un indice des prix payés par les agriculteurs.

La notion de parité des prix posait un problème fondamental. La formule d'indexation ne tenait aucun compte des progrès des techniques ni des variations de productivité depuis l'adoption de la formule de calcul. En d'autres mots, les améliorations et les variations dans la production et l'efficacité, facteurs qui réduisent les coûts, n'étaient pas transposées dans les prix paritaires. Par conséquent, les prix paritaires se situaient en général à des niveaux bien supérieurs aux prix de revient des producteurs efficaces. C'est pourquoi le système a été abandonné aux États-Unis.

Dans le projet de loi C-221, Loi concernant les prix paritaires des produits agricoles, on tente de contourner ce problème en proposant une formule du prix de revient établie une fois par an. Pour être plus précis, on y propose premièrement, de fixer au moyen d'une formule du prix de revient rajustée chaque année, le prix du blé, de l'avoine et de l'orge destinés à la consommation humaine à un niveau se situant entre 90 et 110 p. 100 du prix de revient; deuxièmement, de créer des bureaux